



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 8 février 2021, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre l'empiètement du porte-à-faux en façade dans la marge avant à 1 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 0,60 mètre. (DM 2020-0130)	216, rue Éthier

Cette demande sera soumise à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 4 février 2021**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel** à greffe@saint-eustache.ca ou **par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 4 février 2021 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour de janvier 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau